

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **75 (1961)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tête de maure de sable tortillée d'argent (Meuron), et *d'azur aux trois poissons contournés d'argent* (Poschi) (fig. 11). Ces armoiries Meuron sont parlantes, elle rappellent beaucoup celles que Frédéric I^{er}, Roi de Prusse, concéda en 1711, lors de son anoblissement, au conseiller d'Etat Etienne Meuron, bourgeois de Neuchâtel : *d'or à la tête de maure au naturel, tortillée d'argent ; à la bordure de même, chargée de treize coquilles de sable*. Etienne et Samuel-Etienne n'appartiennent pas à la même ligne de la famille Meuron. Olivier Clottu.

Héraldique ecclésiastique. — Dans notre compte rendu (Arch. her. 1959, p. 36), nous avions émis l'opinion que le « chef patriarcal » de Venise serait de création récente. La réaction d'un anonyme (*Osservatore romano* du 20 novembre 1959) nous a fait faire quelques recherches à ce sujet dont nous croyons devoir communiquer le résultat aux lecteurs de cette revue.

Le « chef » en question est effectivement moderne. Si les patriarches Joseph-Louis Trevisanato (1862-1877) et Dominique Agostini (1877-1891) ont porté un quartier d'argent au lion de saint Marc, il n'a représenté que la seconde moitié du chef ou, plus correctement, le deuxième quartier d'un écu coupé et au premier parti. Uniquement le patriarche Joseph Sarto (1894-1903) a porté un chef entier d'argent au lion de saint Marc d'or. Ce chef a été conservé dans la suite par le même après son élévation au pontificat, le lion prenant alors une couleur jaune car il serait difficile d'appeler « naturel » un lion avec des ailes ! Il ne fut repris que par le patriarche Roncalli (1953-1958) tandis que plusieurs autres patriarches du XX^e siècle ont porté un chef de Venise, c'est-à-dire au lion de saint Marc d'or dans un champ de gueules, ce qui est aussi le cas pour le patriarche actuel, le cardinal Jean Urbani (depuis 1958).

Zeininger de Borja.

Bibliographie

Etat présent de la noblesse du royaume de Belgique. Bruxelles, 1960, tome I, 148 p. ill. — tome II, 222 p., ill., index. — tome III, 160 p., ill. 1961 (240 FB. par volume, à virer au C.C.P. 21.85.05 de la Société belge de Banque à Bruxelles avec la mention « pour la collection Etat Présent, tome ... »).

Depuis des années, la Belgique était dépourvue d'une publication régulière donnant la composition des familles de la noblesse. Cette fâcheuse lacune a été comblée avec brio par une collection nouvelle intitulée « Etat présent de la noblesse du royaume de Belgique » et dont les deux premiers volumes ont déjà paru en 1960 (et le troisième est sorti de presse). Cent soixante-quatre familles sur quelque huit cents ont ainsi été répertoriées de façon systématique et complète d'après les actes d'état civil ; chaque notice est constituée par : la description des armoiries ; (depuis le tome II, celles-ci sont illustrées d'une représentation graphique due au talent de M. Harmignies) — le rappel des diplômes anciens — les sources bibliographiques imprimées, tant les recueils de quartiers et les biographies que les généalogies — la composition actuelle de la famille avec les positions officielles, décorations et adresses et rappel abrégé des degrés qui la relie au premier ancêtre inscrit dans la noblesse du royaume depuis sa réorganisation en 1814.

Cette collection se caractérise par un souci de précision et de clarté ; chaque enfant bénéficie d'un alinéa propre ; le nom du chef de famille en vie apparaît en gras ; le nom des alliances directes est marqué en italique et leurs parents sont indiqués ; la consultation est facilitée par le rappel en haut de page du nom de la famille traitée et surtout par un index sur 63 colonnes.

Le principal mérite de cette collection nouvelle — à laquelle le public a fait un accueil des plus encourageants — réside dans le fait qu'elle se base sur les documents irréfutables de l'état civil ; il réside aussi dans le rythme accéléré de son édition ; ainsi, le tome IV en est déjà à l'impression. A cette cadence de deux volumes par an, le cycle complet de la noblesse belge sera bouclé en sept ans et l'équipe de direction est décidée à poursuivre sa mise à jour comme les Almanachs et annuaires centenaires auprès desquels elle mérite de figurer.

Charles-Albert de Diesbach.

WALTER MÜLLER, Zürich. **Die Herren von Steinach.** S.A. aus Schweizer Familienforscher. Heft 1/3, 1958, und

— **Die Herren von Sulzberg im Allgäu und am Bodensee.** S.A. aus Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. 76. Heft, 1958.

Walter Müller hat sich der dankbaren Aufgabe unterzogen zweier im Gebiete des Bodensees vertretener Adelsgeschlechter nachzugehen, die er mit Recht als « einen Beitrag zur Diskussion um die Herkunft des niedern Adels » bezeichnet. Gerade über solche Dinge sind wir

ja im Grunde gesehen wenig unterrichtet. Während die grossen Dynastenfamilien in ihrem Auftreten weithin erforscht sind, fehlen uns für die mehr lokal verankerten kleinen Adelsgeschlechter, nicht zuletzt infolge der Urkundenarmut, tiefere Einblicke. Die Edeln von Steinach, deren Geschichte sich durch annähernd drei Jahrhunderte verfolgen lässt, waren, wie Müller gut fundiert nachweist, jedenfalls freier Herkunft und fanden sich im Besitz der allodialen Herrschaft über Obersteinach, was aber nicht hinderte, dass sie später Dienstmannen des Hochstiftes Konstanz wurden. Das gleiche gilt von den Herren von Sulzberg, die aus dem Allgäu stammten, von wo ein Zweig an den Bodensee kam.

Die Herren von Steinach führten bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts im Wappen eine Harfe, wie dies bei der gleichnamigen Familie aus dem Neckartal bei Heidelberg der Fall war, ein Beispiel für frühe Wappenusurpation. Seit dem 14. Jahrhundert aber erscheint ein Fuchs im Wappen dieser Familie. Dass die Herren von Sulzberg am Bodensee das gleiche Wappen, wie jene im Allgäu, führten, nämlich einen im Wellen- oder Wolkenschnitt (drei- bis sechsmal) geteilten Schild, ist ohne weiteres verständlich. *P. Rudolf Hengeler.*

Heraldry in the Victoria and Albert Museum. Publication du musée; Her Majesty's Stationery Office, 1960.

Ce petit opuscule, excellemment introduit par un texte succinct de John A. Goodall, présente au visiteur du musée, en 18 planches photographiques, les chefs-d'œuvre les plus caractéristiques de l'art héraldique dans divers pays, du XIII^e au XVIII^e siècle.

Olivier Clottu.

SCHMID, JOS.: **Das Rathaus zu Solothurn.**

Dem Heraldiker wie auch dem Familienforscher sind Verzeichnisse, wie sie Dr. Hugo Dietschi † in seiner minutiösen Arbeit « Statistik solothurnischer Glasgemälde », publiziert in den Bänden 13, 14, 18, 22 und 26 (1940/53) des Jahrbuches für solothurnische Geschichte, stets willkommen. Eine schöne Anzahl dieser Scheiben sind seit Jahren im Historischen Museum der Stadt wie auch im Rathaus und alten Zeughaus öffentlich zugänglich. Zum ersten Mal aber hat es Staatsschreiber Dr. Josef Schmid in seinem vor ca. Jahresfrist erschienenen Werk (hrsg. vom Regierungsrat des Kantons Solothurn, im Verlag der Staatskanzlei) unternommen, die dortigen Scheiben auch im Bilde festzuhalten, was sicher als grosses Verdienst gewürdigt werden kann. Im ganzen sind 60 Scheiben abgebildet (wovon fast die Hälfte in farbiger Wiedergabe) und eingehend besprochen. Dem Verfasser ist es dabei vergönnt gewesen, einen jungen Künstler, Max Brunner, Kunstmaler in Unterramsern SO, entsprechend zu würdigen, der in Verbindung mit dem bekannten Glasmaler-Atelier Louis + Eugen Halter in Bern die neuesten Glasgemälde (hauptsächlich zu Geschenkzwecken) für die Solothurner Regierung schaffen durfte. Dem Familienforscher insbesondere dürften die Aufzählung der alten Schultheissen sowie die eingehenden Notizen zu den Porträts eines Teiles derselben (ca 1420 bis 1783) [willkommen sein], dazu die Bildnisse der Landammänner der jüngsten Zeit und anderer um Solothurn verdienter Männer (insgesamt an die 50 Stk). Auch der Kunsthistoriker wird hauptsächlich im ersten Teil des Buches, der eigentlichen Geschichte des Rathauses auf seine Rechnung kommen. Besonderen Dank aber verdienen die reichen Quellenangaben und verschiedenen Register; alles in allem eine reiche Fundgrube für den geschichtlich Interessierten. *Konrad Glutz-Blotzheim.*

H. S. LONDON: **The right Road for the Study of Heraldry**, réédité p. M. Humphrey Smith: Heraldry Society 1960.

Il y a une dizaine d'années M. London publiait une plaquette de quelques pages, mais combien dense, destinée en principe aux débutants; distinguant le grain de la paille, cette introduction à l'héraldique anglaise indiquait, avec une appréciation toujours juste dans sa brièveté, les ouvrages fondamentaux. Un abrégé en français de cet excellent travail a été le premier des jalons pour l'étude de l'héraldique des divers pays que continue à publier l'Archivum Heraldicum.

Disciple du maître, M. Humphrey Smith vient de donner une réédition augmentée de cet ouvrage en tout point remarquable par son extraordinaire richesse; plein de science, fruit d'une vie consacrée à l'héraldique, présentée dans le style inimitable de l'auteur, assaisonnée du meilleur sel, sans l'ombre de pédantisme, et cette fois augmentée de remarques toujours pertinentes sur le blasonnement et la méthode en héraldique.

Tous les armoristes, même chevronnés, tireront profit de cette réédition, impeccablement présentée, et dont il faut remercier la toujours si active Heraldry Society, et Mr. Humphrey Smith qui a bien mérité des fervents de l'héraldique et des amis de son maître toujours regretté.

Paul Adam.

SEGESSER VON BRUNEGG AGNES. **Heraldik in Luzern.** Verlag C. J. Bucher AG, Luzern. 4 o. 66 S. (53 Abbildungen).

Agnes Segesser von Brunegg, unsern Lesern gut bekannt, gab im Verlag C. J. Bucher, Luzern, einen gediegenen Führer durch die Heraldik der Leuchtenstadt heraus. In Wort und Bild werden uns die zahlreichen heraldischen Denkmäler Luzerns vorgeführt. Dem bekannten Stich von Martin Martini von 1597, der selber eine grosse Zahl von Wappen der Bürgergeschlechter aufweist, ist ein Situationsplan der heutigen Stadt beigelegt, an Hand dessen die Autorin uns durch die Stadt und ihre heraldischen Sehenswürdigkeiten führt. Dadurch, dass bei den Kirchen auch die mit Wappen geschmückten Paramente und Platztafeln angeführt werden, erschliesst sich ein reiches Material für die luzernischen Familienwappen. Dieser heraldische Führer dürfte nicht zuletzt für Luzern als Fremdenstadt sehr gute Dienste leisten und eine wertvolle Erinnerung daran bilden.

P. Rudolf Henggeler.

BISCHOFF JOHANNES. **Wappen und Siegel der Stadt Roth bei Nürnberg.** — Aus Festschrift 900 Jahre Roth. Roth b. Nbg. 1960. S. 69-102.

Mit seiner gut fundierten und reich bebilderten Arbeit leistet J. Bischoff einen wertvollen « Beitrag zum gemeindlichen Wappen- und Siegelwesen in den ehemaligen Fürstentümern Ansbach und Bayreuth », indem er zeigt, wie Wappen und Siegel der Burggrafen von Nürnberg, der Hohenzollern, sich in einer ganzen Reihe von Stadtsiegeln, darunter auch in Roth bei Nürnberg seit dem 14. Jahrhundert finden.

P. Rudolf Henggeler.

HERVÉ PINOTEAU : **Monarchie et avenir.** — Paris (Nouvelles éditions latines), 1960, 22½ × 14 cm, 192 p., pl., tabl. généalogique.

Cette publication d'un ardent légitimiste peut intéresser également les héraldistes à cause des indications que le spécialiste de l'héraldique capétienne qu'est son auteur, donne par exemple sur les brisures qui s'imposent dans la Maison de Bourbon. En effet, même si l'on voulait admettre le droit de la branche d'Orléans à la couronne de France (et l'auteur y est vivement opposé), il n'en resterait pas moins qu'il s'agit d'une branche cadette de la Maison de Bourbon, branche dont les membres doivent donc briser en employant le lambel qui leur est propre.

Zeininger de Borja.

Dr GASTON SIRJEAN : **Encyclopédie généalogique des Maisons souveraines du monde.**

La cinquième livraison de cette importante publication (*Arch. Hérald.* 1960, 2-3) vient de paraître. Elle traite de la branche des Bourbons, qui monta sur le trône de France en 1589 avec Henri IV le Grand, alors roi de Navarre sous le nom d'Henri III. Cette descendance se continue jusqu'au comte de Chambord, pour la branche régnante, jusqu'à Juan Carlos, prince des Asturies (1938) de la tige des Bourbons d'Espagne issue de Philippe de France, et jusqu'à Henri d'Orléans, comte de Clermont (1933), de la quatrième Maison d'Orléans.

Cette cinquième livraison est accompagné d'une Histoire de l'Europe en six grands tableaux (90 × 56 cm) du Dr M. Dugast Rouillé. Ce format est peut-être gênant, mais il permet une vue d'ensemble, ce qui est très appréciable. Ces tableaux débutent avec l'ère chrétienne, indiquent les noms des empereurs romains contemporains, et Simon dit saint Pierre, pour les États de l'Eglise, puis suivent l'évolution des États européens jusqu'à nos jours. Chaque royaume ou empire occupant une colonne parallèle, il est facile de déterminer d'un simple coup d'œil quels étaient les princes régnant à la même époque.

Chez l'auteur-éditeur, M. le Dr Gaston Sirjean, 19, rue Erlanger, Paris 16^e.

Ad. Decollogny.

VAZ-OSÓRIO DA NÓBREGA : **Pedras de armas do conselho de Lousada (heráldica de família).** — Préf. de Eugénio de Andrea da Cunha e Freitas. Porto (Junta de prov. do Douro litoral), 1959, 24 × 16,5 cm, 32 pp. n.ch. + 575 pp., fig., pl., carte, fac-sim. (dans le texte et dépl.), tabl. géneal. (dépl.).

Les connaissances de l'héraldique lusitanienne étant peu répandues dans le reste de l'Europe, nous croyons devoir signaler d'autant plus cet important volume que la commission d'ethnographie et d'histoire de la Junte de province du littoral du Douro a fait parvenir à des bibliothèques suisses. Fort bien présentée, munie d'amples tables de matières, la publication donne une bonne idée des particularités de l'héraldique portugaise qui ressemble à l'espagnole par ses écus écartelés (les 4 quartiers du titulaire) mais aussi à l'anglaise par ses lettres d'armoiries délivrées (sous la monarchie) par des rois d'armes dont le livre reproduit plusieurs spécimens en photographies. Le seul regret qu'on puisse exprimer, c'est l'absence

de dates sur les tableaux généalogiques : mais c'est peu de chose en comparaison du reste. — Les armoiries sculptées dans la pierre sont très importantes dans la péninsule ibérique où elles servent de pièces justificatives dans les preuves de noblesse à présenter pour l'entrée dans les corporations nobiliaires (par exemple les « maîtrises » de chevalerie espagnoles).

Zeininger de Borja.

AIGN THEODOR : **Die Ketzel.** Ein Nürnberger Handelsherrn- und Jerusalempilger-Geschlecht. Kommissionsverlag Degener & Co., Neustadt/Aisch. 8^o, 174 S.

Die Ketzel gehörten zu den « erbaren » Ratsgeschlechtern Nürnbergs und spielten sowohl im politischen wie wirtschaftlichen Leben der alten Reichsstadt eine bedeutende Rolle. Das Geschlecht ist heute erloschen.

Aign gibt uns zunächst die Biographien der bedeutenderen Vertreter dieser Familie und führt dann im besondern die Jerusalempilger, deren nicht weniger als acht bekannt sind, vor. Sehr eingehend befasst sich der Autor mit den Ketzel-Gedächtnissen und den auf diesen Gedächtnissen (Grabsteine, Pilgertafeln, Medaillen, Porträts) sich findenden Abzeichen, die für den Heraldiker von besonderem Interesse sind. Exkurse über die Soziologie der Ketzel, Stammlisten und Stammtafeln vervollständigen das Bild dieser interessanten Studie.

P. R. Henggeler

CLAUDE LAPAIRE : **La pénétration de la Renaissance en Suisse étudiée d'après les sceaux.** — Tiré à part de la Revue suisse d'Art et d'Archéologie, vol. 20, fasc. 2/3, 1960.

L'influence gothique a persisté longtemps en Suisse; les réalisations de l'art renaissant n'apparaissent qu'après 1510. Par une étude systématique des sceaux suisses des XV^e et XVI^e siècles, l'auteur a pu déceler, dès 1490 environ, l'influence du nouveau style par l'adoption d'une épigraphie en caractères romains. Notre pays, placé au carrefour de trois cultures, en a subi aussi l'attrait. Apparue la première, l'influence italienne est marquée surtout dans les Grisons et au Valais. Certains sceaux d'une grande beauté architecturale, tel celui du cardinal Matthieu Schiner, ont été probablement exécutés en Italie. La Suisse romande subit en partie l'influence franco-savoyarde et la Suisse orientale, celle des écoles d'Augsbourg et de Nuremberg. Le clergé semble avoir été plus enclin à adopter l'esthétique nouvelle que le patriciat ou la bourgeoisie.

Les villes suisses firent graver des testons et des talers d'une réelle élégance artistique qui devinrent le modèle de plus d'un sceau (fig. 12). Le graveur zurichois Jakob Stampfer a laissé une œuvre remarquable.

Le travail de M. Lapaire, illustré de six planches de reproductions de sceaux, met excellemment en évidence l'évolution de la décoration du sceau à une époque révolutionnaire. Cette étude est une contribution de valeur et inédite à l'histoire de l'art renaissant en Suisse.

Olivier Clottu.



Fig. 12.

Grand sceau secret de la ville de Saint-Gall, 1566.

L. GOURDET. **Inventaire des blasons de la Province de Luxembourg**, d'après les sources monumentales. 1960. Duculot, éd., Gembloux, 390 p., ill., index topographique. (350 FB à virer au C.C.P. de l'auteur à Neufchâteau, N^o 1251.56).

On sait qu'une des conditions essentielles d'une étude sérieuse de l'héraldique est la recherche et la critique préalables des sources. A côté des armoriaux et des sceaux, les monuments figurés constituent une des bases documentaires essentielles; malheureusement, si les catalogues de sceaux sont assez nombreux, fort rares sont, encore, les inventaires des armoiries figurées.

C'est dire tout le prix d'un livre dans lequel l'auteur a dressé un inventaire minutieux de tous les monuments héraldiques de la province belge de Luxembourg en y comprenant non seulement ceux qui existent actuellement, mais encore ceux qui ont disparu et ne demeurent connus que par d'anciennes descriptions.

Les armes sont groupées par famille, une table géographique permet de les retrouver aisément à leur place.

Les inscriptions des pierres tombales sont intégralement rapportées, tandis que des notes abondantes éclairent le texte et facilitent l'identification du personnage dans sa famille.

En félicitant l'auteur de son patient travail et de sa magnifique réussite, on ne peut que souhaiter qu'un tel livre, excellemment présenté et illustré, trouve beaucoup d'imitateurs.

Paul Adam.

J. LEVRON et R. LOUIS : **Les armoiries des communes de Seine-et-Oise** (t. III), 1959.

Aujourd'hui on constate en France un vif renouveau d'intérêt pour les armoiries. L'héraldique urbaine participe à ce mouvement que n'ont pas arrêté les révolutions politiques survenues depuis 1940. Nombreux sont les départements qui poursuivent la mise en ordre des armes des villes et communes de leur territoire.

La Commission d'héraldique de Seine-et-Oise, créée en 1943, doit être citée parmi les plus actives; elle a déjà publié trois fascicules (1944-1945-1959) de blasons, tous excellemment illustrés par le maître armoriste R. Louis. M. Levron, archiviste en chef du département, les a éclairés de notices historiques brèves mais fort substantielles.

Au point de vue héraldique, on regrettera que la commission n'ait pas utilisé toutes les ressources qu'offre l'armorial Wynbergen (milieu du XIII^e siècle, publié in A.H.S. 1951-1954) qui pour le Vexin aurait fourni grand nombre de blasons anciens (Gouzangrez, Boissy, Sans-Avoir, Brétigny s/Orge, Eaubonne, Gambais, Rennemoulin etc...) et permis de corriger les armes de Soisy [sous Montmorency]: *bandé de gueules et d'argent au chef d'or*.

Le blason de la famille de Villiers diffère suivant les branches: d'or, sous un chef, au dextrochère d'hermine brochant sur le tout. Le chef est de gueules pour Villiers le Bel, d'azur pour Villiers Adam. Pour Briis-sous-Forges, les armes indiquées ne sont point celles des sires de Trie (*d'or à la bande d'azur*), mais du rameau de Sérifontaine, qui charge la bande de trois annelets d'argent. Quant aux armes du Vexin (sub Guiry) semé de France au lambel d'hermine, elles n'existent que dans l'imagination des armoristes du XVI^e siècle.

Paul Adam.

Prof. G. C. BASCAPÈ : **L'ordine di Malta e gli ordini equestri pontifici**. — Vol. II. Milano 1960.

Con un lodevole senso di opportunità documentaria, per il completamento aggiornato di un'opera uscita nel 1940, venti anni fa, che unisce all'utile informazione storico-giuridico-araldica, una equilibrata valutazione nel campo degli Ordini cavallereschi, l'ottimo autore, prof. Giacomo C. Bascapè dell'Università Cattolica e il solerte editore Ceschina di Milano, hanno recentemente pubblicato il secondo volume di un libro che è ormai, un classico della materia, *L'Ordine di Malta e gli Ordini equestri della Chiesa*.

Presentato dal maggiore esperto, vivente, di questi studi, il Duca della Salandra, don Giovanni Maresca, con una decorosissima veste tipografica e il corredo di illustrazioni abbondanti e scelte, tratte anche da antichi disegni originali, la prima parte è impostata sul più recente ordinamento costituzionale del Sovrano Militare Ordine di Malta e riproduce, con sobrie e chiare informazioni introduttive, alcuni testi di essenziale importanza a cominciare dalla « Carta » del 8 dicembre 1956, approvata dalla Santa Sede, ad esperimento per tre anni. Ad essa fanno seguito notizie sulla organizzazione del Gran Magistero e sulle rappresentanze diplomatiche attuali, sulle opere esercitate dall'Ordine e soprattutto dalla Associazione dei Cavalieri italiani, il decreto istitutivo della Commissione di nobiltà e l'Ordinamento giudiziario, nonché le norme sulle decorazioni di più recente istituzione — come le Croci al Merito — e lo Statuto della Associazione dei Cavalieri della Lingua d'Italia (1947). Tutti documenti che non era facile reperire.

Notevole anche la parte seconda, destinata agli Ordini equestri della Chiesa, relativamente alla istituzione del Gran Collare dell'Ordine Piano che si aggiunge ai gradi precedenti (1957) e ad antichi progetti di Ordini equestri ecclesiastici, come quello, secentesco, detto Ordine della Madre di Dio (della cui organizzazione si parla sulla base di una pubblicazione statutaria dello scrivente, di alcuni anni fa) e quello detto « della Religione e della Giustizia trionfante » promosso dal Card. Consalvi e fatto recentemente conoscere da monsignor P. Savio.

La parte terza, invece, riguarda l'Ordine Equestre del Santo Sepolcro di Gerusalemme, di cui, dopo il resto di un discorso del Gran Maestro S. Em. il Card. Canali si riproduce il nuovo Statuto, emanato dalla Santa Sede il 14 settembre 1949, oltre ad altri testi minori, in rapporto

alla natura dell'Ordine, di diretta emanazione pontificia, ma non inquadrabile nelle forme degli Ordini religioso-militari.

Le parti quarta e quinta recano notizie di recenti innovazioni (1943) apportate agli statuti dell'Ordine Costantiniano di San Giorgio da S.A.R. il Gran Maestro Principe D. Ferdinando di Borbone, Duca di Calabria, capo della linea dei Borbone-Due Sicilie, successore, per eredità dinastica, ai Duchi Farnese, che ricostituiscono l'Ordine nella restaurazione secentesca. E sull'Ordine dei Cavalieri Teutonici di Santa Maria, di cui si è accentuato recentemente, con il favore della Santa Sede, il carattere monastico, pur continuandosi il conferimento dei titoli di Cavaliere e di Dama di Onore, nonchè della Croce detta Mariana, come risulta da importanti studi del padre Tumler.

Utile anche l'appendice, che reca il testo della legge del 10 gennaio 1958 della Repubblica di San Marino che richiama in vigore — dopo una sospensione di qualche anno — l'Ordinamento sulla « Stato nobiliare » del 1931, esemplato, in parte, su quello italiano allora vigente, e il Regolamento del 1946 per l'Ordine cavalleresco di Santa Agata. Si riproduce anche il testo del concordato vigente tra la Repubblica e l'Ordine di Malta.

Questo libro — come rappresenta la esposizione del suo contenuto — costituisce una apprezzabile e pratica raccolta di documenti aggiornati e dimostra come gli interessi culturali per le antiche istituzioni cavalleresche, quando siano nobilmente intese come sprone per un miglioramento individuale nelle fedeltà alla tradizione, siano ancora vivi e vitali.

Anche sotto l'aspetto scientifico sono da segnalare questi contributi oggettivi offerti da pochi specialisti — come il Bascapè — di autentica competenza, che vanno distinti dai numerosi mestieranti. Sono essi infatti cultori di un ramo di scienze che, contrariamente a quanto taluno crede, continua ad avere un senso per chi rettamente intende il valore morale delle distinzioni cavalleresche e postula l'inquadramento del loro studio nelle scienze ausiliarie, ma con validi caratteri di autonomia integrativa, della storiografica generale.

Emilio Nasalli Rocca.

ROBERT MATAGNE : **Les Zievel**. Extrait de la « Biographie Nationale du Pays de Luxembourg », 10^e fasc., 1960.

Cette intéressante monographie est divisée en trois parties. Dans la première nous suivons la destinée des chevaliers de Zievel. Branche de la maison de Daun, cités dès le XIII^e siècle, ils tirent probablement leur nom du château de Zewel près de Lessenich dans l'Eifel. Leurs armes de gueules fretté d'argent, brisées en chef d'un lambel d'azur rappellent l'or fretté de gueules des Daun. Dès la fin du XVII^e siècle, les Zievel sont propriétaires de la seigneurie et du château de Bettembourg. La famille s'est éteinte en 1765.

La description des très nombreux monuments héraldiques qui se trouvent au château de Bettembourg forme le second chapitre de l'ouvrage. La dernière partie, enfin, comporte la documentation biographique complète d'une trentaine de membres de la famille ; elle est enrichie de la reproduction de sceaux, pierres sculptées (fig. 13) ou dessins armoriés des Zievel ou de leurs alliés qui sont d'un grand intérêt pour l'héraldiste.

Les références exactes et les actes donnés in extenso ou en extraits attestent du sérieux de ce travail auquel nous ne ferions qu'un reproche mineur: le manque de clarté de la présentation typographique qui en complique la lecture.

Olivier Clottu.



Fig. 13. Pierre tombale de Dietrich II de Zievel (fin XVI^e siècle).

Le Parchemin. VII^e série, Bruxelles 1960, 172 p., ill.

En parcourant les fascicules de cette septième série, on est frappé par l'importance de l'élément héraldique. Les études consacrées aux armoiries de S.M. Fabiola et de ses quartiers,

comme de celles de S.M. Léopold I^{er}, de S.A.R. le prince Philippe de Belgique, de S.S. le pape Jean XXIII, alternent avec les blasons et drapeaux nouveaux et anciens de l'ex-Congo belge, ceux de l'Iran, etc. La rubrique « Nos beaux ex-libris » a consacré des notices sur ceux des Béthune Hesdigneul, Collon, Decker, Villermont, Montpellier, Noterdeam et Orts. La préparation du congrès de Stockholm a été l'occasion d'une rubrique nouvelle, intitulée « Familles d'origine belge fixées à l'étranger » où ont paru des notices héraldiques et généalogiques sur les Beaufort Spontin, Benoist de Gentissart, Boniver, Burnay, de Champs, Goër de Herve, Grenade, Hardy de Beaulieu, de Léau, Rogister et Talbot.

Les rubriques consacrées aux compte rendus bibliographiques (fortement documentés et souvent mordants), au courrier de l'entraide (où figurent de nombreuses signatures étrangères) et à la revue des revues, prennent une part importante de cette intéressante revue qui fêtera cette année le 25^e anniversaire de sa création.

Charles-Albert de Diesbach.

Internationale Chronik — Chronique internationale

V^e Congrès international des Sciences généalogique et héraldique, Stockholm 1960

MOTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

Le Congrès a approuvé les motions suivantes, proposées par le Comité du Congrès et par les trois Commissions du Congrès, la Commission généalogique, la Commission d'héraldique d'Etat et la Commission d'héraldique et d'onomastique.

RELATIONS SUR LE PLAN INTERNATIONAL (COMITÉ DU CONGRÈS)

Le Congrès

constatant le succès de plus en plus large qu'obtiennent, à travers tous les pays, les manifestations, les publications et notamment les congrès de généalogie et d'héraldique qui, depuis plusieurs années, se tiennent régulièrement tous les deux ans

se rendant compte du grand intérêt qu'il y aurait, de tous les points de vue, à ce que les organisations qu'il représente, et dont le caractère profondément humain et la valeur hautement éthique sont indiscutables, entretiennent des relations officielles et suivies avec l'institution internationale de l'UNESCO

approuve la motion que, avant le VI^e Congrès International qui aura lieu en 1962, des contacts soient établis entre l'UNESCO et le Comité exécutif dudit Congrès et donne, partant, pleins pouvoirs à ce Comité pour entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir, par les voies qui lui sembleront les meilleures, une reconnaissance officielle de ses travaux par l'UNESCO.

GÉNÉALOGIE (COMMISSION GÉNÉALOGIQUE)

Le Congrès émet comme vœux :

- 1^o que le Comité exécutif du Congrès dresse la liste des institutions participant au Congrès, en mentionnant le caractère propre de chacune d'elles: officiel, privé, professionnel ou commercial;
- 2^o que le Comité exécutif du Congrès, en vue du prochain Congrès, établisse un recensement des institutions généalogiques et héraldiques existant dans chaque pays, en indiquant 1) leur caractère propre (officiel, privé, professionnel ou commercial), 2) l'année de leur fondation, 3) leur siège social, 4) le nombre de leur membres, 5) l'existence d'une bibliothèque ou de collections, 6) le nom et la périodicité de leurs publications;
- 3^o que dans chaque pays se constitue par les soins de l'Etat une commission généalogique officielle pour maintenir la tradition et favoriser les recherches généalogiques sur le plan tant national qu'international;
- 4^o que dans tous les pays soit poursuivie ou reprise la publication des grands travaux généalogiques et des armoriaux;
- 5^o que soit généralisé l'échange des publications entre toutes les sociétés généalogiques et héraldiques;
- 6^o que les sociétés et institutions généalogiques de chaque pays dressent une liste des travaux généalogiques importants restés manuscrits en vue de les faire microfilmer;